



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL NATIONAL de la
MER ET DES LITTORAUX

Avis du Conseil national de la mer et des littoraux sur le projet d'orientations stratégiques 2026-2030 de l'Office français de la biodiversité

Adopté par le bureau du CNML lors de sa réunion du 9 septembre 2025

Conformément à l'article R.131-28-10 du Code de l'environnement, le projet d'orientations stratégiques 2026-2030 de l'Office français de la biodiversité (OFB) a été soumis à la consultation du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML).

Le projet d'orientations stratégiques 2026-2030 de l'OFB est un document de pilotage pluriannuel qui définit les grandes priorités, les actions et les objectifs que l'OFB entend poursuivre jusqu'en 2030. **C'est la feuille de route stratégique de l'établissement.**

Conformément à l'article R.131-28-10 du code de l'environnement, « *Le comité national de l'eau, le comité national de la biodiversité, le conseil national de la mer et des littoraux et le conseil national de la chasse de la faune sauvage sont consultés sur le projet d'orientations stratégiques de l'Office français de la biodiversité, avant délibération de son conseil d'administration. En l'absence d'avis dans un délai de six semaines à compter de leur saisine, leur avis est réputé rendu* ».

Le conseil national de la mer et des littoraux (CNML) a été saisi le 11/08/2025 sur le projet d'orientations stratégiques 2026-2030 de l'OFB.

Son avis synthétique puis détaillé se trouve ci-dessous.

Synthèse de l'avis

Le CNML salue le travail réalisé par l'OFB et profite de cette saisine pour réitérer son soutien à l'OFB dans l'ensemble de ses missions.

Le CNML émet un avis favorable sur le projet d'orientations stratégiques 2026-2030 de l'Office français de la biodiversité (OFB) tout en soulignant qu'il est à ce stade très général, peu hiérarchisé et qu'il devra être décliné en objectifs opérationnels d'ici la fin de l'année dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance de l'OFB 2026-2030.

C'est pourquoi le CNML recommande, dans le cadre de l'élaboration du Contrat d'objectifs et de performance 2026-2030 de l'OFB, que les travaux puissent se poursuivre en visant :

- une meilleure articulation et un positionnement mieux défini avec la recherche et les acteurs territoriaux ;
- une intégration plus forte du volet maritime et du lien terre/mer ;
- une priorisation claire des missions, assortie de moyens et d'un calendrier concret.

Le CNML souligne donc le besoin d'avoir une stratégie plus structurée, lisible et dotée de moyens clairs. En outre, les enjeux maritimes doivent être mieux pris en compte de manière générale dans les missions de l'OFB.

Commentaires introductifs

Avant toute chose, le CNML rappelle que la transition écologique se doit d'être **juste et équilibrée, conciliant protection du vivant, innovation, connaissance, justice sociale et formation continue**. Elle impliquera une évolution des pratiques humaines et professionnelles, qu'il faudra accompagner à tous les niveaux.

En particulier, la préservation de la biodiversité doit non seulement reposer sur un **dialogue social, économique et environnemental inclusif**, mais elle doit aussi se faire au travers de **l'accompagnement des métiers et filières impactés par des changements de pratiques**, de **l'intégration des enjeux de biodiversité dans la formation et dans la création d'entreprise**, ainsi que via **des politiques de sensibilisation ambitieuses**, notamment auprès des jeunes.

Enfin, elle nécessite **un investissement accru dans la recherche**, pour établir une base solide et irréfutable, essentielle dans l'aide à la prise de décision.

Cadre et gouvernance territoriale

Le CNML trouve le document **très généraliste et descriptif**, sans hiérarchisation claire des missions ni priorisation stratégique. Dans son état actuel, il s'apparente davantage à un **catalogue d'actions** qu'à une stratégie structurée. L'absence de **calendrier, d'objectifs chiffrés et de moyens associés** limite sa portée, alors qu'un COP devrait relever d'une logique plus opérationnelle et budgétaire.

Des **ambiguïtés demeurent sur la gouvernance territoriale** et notamment le rôle de « l'équipe État », appelant une clarification de l'articulation avec les acteurs existants.

Enfin, le document manque de clarté sur le **positionnement territorial de l'OFB** - malgré de nombreuses références à un ancrage local - en particulier concernant l'outre-mer, ainsi que sur son **rôle au niveau européen** et ses relations avec les organismes homologues.

Connaissance et recherche

Pour le CNML, **l'acquisition et le renforcement des connaissances scientifiques – pourtant abordés dans le document - sont jugés insuffisantes**, au vu de leur importance pour répondre aux exigences européennes telles que la DCSMM ou la directive sur la restauration de la nature. Le document est également imprécis quant au **rôle des établissements de recherche** (EPST, EPIC, etc.) – qui ne sont d'ailleurs pas cités comme partie-prenantes dans la première section - alors même que l'OFB finance et collabore déjà sur de nombreux projets (programmes LIFE, observatoires, appels à projets).

En outre, les **spécificités propres aux écosystèmes marins ne sont que peu prises en compte**, alors qu'elles nécessitent des moyens financiers et techniques conséquents.

Moyens et mise en œuvre

Le CNML souligne que **l'absence de critères clairs de priorisation des actions soulève des interrogations**, tout comme le **risque de charges administratives excessives pour les bénéficiaires** si la recherche de performance financière est appliquée de manière trop rigide.

Enfin, l'adaptation de la mission de police aux enjeux pourrait entraîner une application hétérogène, voire un assouplissement excessif des textes. Il est donc nécessaire **de trouver un équilibre entre agilité et efficacité**, sans alourdir les contraintes pesant sur les acteurs de terrain.

Autres commentaires

Si les orientations stratégiques reprennent pour l'essentiel celles du premier COP avec quelques ajouts (inclusion des sols dans le périmètre d'intervention, association des départements, etc.), plusieurs points méritent d'être renforcés :

- **une meilleure intégration du champ de l'eau** (douce et salée), en élargissant par exemple l'OS1 à la « préservation du vivant et des ressources naturelles »
- **faire connaître la réglementation avant de la faire comprendre**, à ajouter à l'OS1 également
- **ajouter la mer** dans les politiques publiques sur lesquelles l'OFB intervient
- un **lien terre/mer plus affirmé** compte tenu des pressions telluriques sur le milieu marin
- **l'inclusion des organisations professionnelles et syndicales** parmi les acteurs de l'OS1

Pour le CNML, il conviendrait également de **clarifier le rôle de l'OFB vis-à-vis du domaine alimentaire**, qui ne relève pas de son cœur de compétence.